



# DOSSIER DE PRESSE

28 MARS 2017

Dossier de presse réalisé avec le soutien d'**InnovaTech ASBL**



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE INVESTISSENT  
DANS VOTRE AVENIR

# Déchets de construction et de démolition : plus d'une tonne par an et par habitant en Europe.

Le projet VALDEM, piloté par le CTP, vise à améliorer les procédés de recyclage, à les rendre plus profitables, à optimiser les filières de valorisation en traversant les frontières.

Plus d'une tonne par an et par habitant en Europe, 5 millions de tonnes en Wallonie : les déchets de construction et de démolition (et en particulier les inertes) représentent une masse considérable dans nos pays. Une masse dont une part importante est peu ou pas valorisée. Pour des raisons de rentabilité, de lourdeur administrative, des raisons techniques aussi. Ou tout simplement parce que la filière de valorisation de ces déchets ne fonctionne pas de manière optimale. « *Nous sommes dans une économie semi-circulaire, regrette Thibault Mariage (Fédération des Recycleurs de Déchets de construction, [FEREDECO](#)), où le recyclage est obligatoire mais où le secteur public (SPW, intercommunales de développements économiques) qui est un gros donneur d'ordre... refuse d'utiliser les granulats recyclés. C'est absurde* ».

Pour faire sauter ces verrous, notamment technologiques, mais pas seulement, le [Centre Terre & Pierre](#) (CTP) pilote le projet transfrontalier (Wallonie, Flandre, Hauts de France) VALDEM. Doté d'un budget de 3,55 millions d'euros, ce projet qui s'achèvera en 2020, vise notamment en la mise au point d'une unité mobile de traitement des déchets capable de séparer, directement sur chantier, les différentes fractions utiles. « **Ce projet vise également à déterminer dans quel cas l'usage d'une installation mobile sur chantier est préférable (taille de chantier, contrainte législative...) et dans quel cas il vaut mieux utiliser ces nouveaux procédés en centre de tri** », précise Dr. Hervé Brequel, Collaborative Research Manager au CTP.



**VALDEM**



Les déchets de construction et de démolition (flux C&D) représentent une masse considérable évaluée à un peu plus d'1 tonne/an et par habitant en Europe. En Wallonie, explique Thibault Mariage (Directeur de FEREDCO asbl), on estime entre 10 et 12 millions de tonnes les terres de déblais générées par le secteur de la construction et les particuliers auxquels il convient d'ajouter près de 5 millions de tonnes de déchets inertes. Une grande partie de ces terres est valorisable en remblais. Mais, en ce qui concerne les déchets

inertes, et ce depuis 2006, ils doivent obligatoirement être recyclés et ne peuvent plus être éliminés en CET (Centre d'Enfouissement Technique) de classe 3. Les inertes, ceux qui fréquentent les parcs à conteneurs les connaissent bien : ce sont des briques, des pierres, des parpaings, du béton, du carrelage, de la céramique, de la faïence, des tuiles, des ardoises naturelles ou encore des terres saines.

Le recyclage de ces déchets bien particuliers, c'est notamment le travail de [RECYHOC](#) (Vaulx), un centre de traitement qui a été créé dans le cadre de l'implantation, dans toute la Wallonie, d'un réseau de 12 « centres fixes de recyclage pour déchets inertes », à l'initiative du Gouvernement Wallon. L'objectif ? Donner une seconde vie aux déchets inertes de la construction en produisant un granulats recyclés de grande qualité et jouissant d'un label de confiance (marquage CE 2+).

Traditionnellement, ces unités pratiquent le concassage et le tamisage. A l'issue de ces opérations, on obtient des granulats de béton et des granulats mixtes. Les granulats de béton trouvent facilement à être réutilisés : un kilomètre d'autoroute nécessite 20 à 30 000 tonnes de granulats tandis qu'un kilomètre de ligne ferroviaire à grande vitesse (deux voies) requiert 15 à 20 000 tonnes de granulats et 9 000 tonnes de ballast. Vu la raréfaction des matières premières et la volonté de pas trop puiser dans les carrières, ces alternatives sont les bienvenues.



Les granulats mixtes, eux, sont des mélanges béton-brique. Ils représentent une partie importante de la production totale et sont majoritairement utilisés en sous-fondations de bâtiments et de voiries. On trouve souvent parmi les déchets inertes en vrac avant recyclage, des déchets indésirables composés de métaux, de plastiques, des isolants de diverses natures et divers autres matériaux (plâtre, verre, bois, papiers, caoutchouc, etc). Ces déchets doivent être triés au cours du processus de recyclage afin de ne représenter au final qu'une fraction minimale. La qualité de ce tri est primordiale pour assurer aux granulats recyclés une image positive, d'une part, et permettre l'émergence de

filière de valorisation pour les autres déchets d'autre part.

Plus généralement encore, selon Thibault Mariage, la difficulté du secteur du recyclage tient au faible taux de valorisation des produits recyclés. « *Nous sommes dans une économie semi-circulaire, regrette-t-il, où le recyclage est obligatoire mais où le secteur public (SPW, intercommunales de développements économiques) qui est un gros donneur d'ordre... refuse d'utiliser les granulats recyclés. C'est absurde* ». D'autant plus que la majorité des producteurs mettent sur le marché des granulats recyclés certifiés CE2+, respectant donc les normes européennes en vigueur. Thibault Mariage remarque par ailleurs qu'alors qu'en Flandre, où on manque de matières premières, l'usage des granulats recyclés n'est pas un problème, la Wallonie, elle, voit le problème différemment, vu la surabondance de matières.

« *On est proche du goulot d'étranglement, le moment est venu de mettre en application les politiques de développement durable par des actions concrètes* ».

### Projet Transfrontalier VALDEM (Région Hauts de France, Wallonie, Flandre)

L'une des solutions consistera sans doute à traverser les frontières, y compris linguistiques, pour valoriser d'un côté ce qui est recyclé de l'autre.

Et, pour améliorer la rentabilité du recyclage, l'un des objectifs du projet, qui a démarré en juillet dernier, est la mise au point d'une unité mobile de traitement des déchets capable de séparer, directement sur chantier, les différentes fractions utiles.

« *Ce projet vise également à déterminer dans quel cas l'usage d'une installation mobile sur chantier est préférable (taille de chantier, contrainte législative...) et dans quel cas il vaut mieux utiliser ces nouveaux procédés en centre de tri* », précise Dr. Hervé Brequel, Collaborative Research Manager au CTP.

Piloté par le Centre Terre & Pierre (Tournai), le projet, qui bénéficie d'un budget global de 3,55 millions d'€, dispose du savoir-faire de l'[INISMa](#) (Mons) et de l'[Université de Liège](#), côté Belge. Du côté Français, ce sont l'Ecole Nationale Supérieure Mines Telecom (Douai), le [Cd2e](#), pôle d'excellence des éco-activités (Nord-Pas-de-Calais) et l'entreprise [Neo-Eco Recycling](#) (Haubourdin) qui sont à la manœuvre.

Un outil qui, dès qu'il sera développé, sera accessible aux industriels français, wallons et flamands, via la réalisation de démonstrations au CTP. Les industriels intéressés, issus des secteurs de la démolition, mais aussi les Centres de Traitements Agréés (CTA) tels RECYHOC, le BTP, les fabricants de bétons prêts à l'emploi et préfabriqués, seront intégrés dans un Comité Technique chargé de la valorisation des résultats.

### Unité mobile de traitement des déchets

Des unités mobiles de traitement de déchets de cette nature existent déjà. Curieusement, on les trouve très peu sur chantiers. En réalité, elles sont plutôt disponibles... dans les centres fixes de recyclage pour déchets inertes, où elles sont mises à disposition des entreprises qui le souhaitent. L'intérêt des unités mobiles dépend de la taille du chantier et du caractère non contraignant du permis d'environnement. Ces unités seront donc peut-être plus utilisées chez nos voisins.

Le projet VALDEM, c'est aussi cela. « Dans une zone géographique où la densité de population, les types de bâtis sont similaires et où le tissu économique présente des industriels démolisseurs et valorisateurs de chaque côté de la frontière, la rationalisation du traitement de ces déchets de démolition passe par une logique d'économie circulaire adaptée au territoire pour développer des procédés de traitement rentables. En effet, le développement de traitement mobile implantable aussi bien en France, en Wallonie ou en Flandre, permettra d'alimenter des valorisateurs d'un versant par des démolisseurs de l'autre versant et vice-versa, transformant la frontière en une opportunité plutôt qu'une barrière ».

« En France, poursuit Hervé Brequel, ils s'imaginent que la législation et la filière sont très développées en Belgique. Et nous pensons le contraire. En discutant entre nous, on constate que finalement l'administratif est moins lourd chez nos voisins français. L'objectif, c'est aussi de le faire savoir aux autorités belges et de voir ce qu'il est possible de faire pour harmoniser les législations. Un guide européen des bonnes pratiques en la matière a d'ailleurs vu le jour en septembre 2016. Il n'a pas de caractère contraignant mais c'est déjà un pas en avant ».

En Flandre, le secteur dispose depuis l'été 2014 des services de l'asbl [TRACIMAT](#) : elle met au point progressivement un système de traçage des déchets de construction et de démolition, collectés de manière sélective.

### Des recherches transférables au monde industriel

Ce projet permettra également de produire **des flux homogènes de matériaux** qui alimenteront la phase de développement d'applications (ouverture à de nouvelles filières de valorisation, amélioration de la valeur ajoutée du flux traité,...).

Les nouveaux matériaux seront alors soumis à des tests de validation technique adaptés à l'application visée et garantissant un accès aux marchés. La validation sociétale de l'entière des procédés sera confirmée par une analyse de cycle de vie.

**L'objectif est de démontrer la transférabilité des résultats obtenus vers le monde industriel et de créer des opportunités permettant à celui-ci de développer de nouvelles activités.**

Les centres associés au projet vont également mettre en place une veille législative transfrontalière permettant de mettre en lumière les éventuels freins rencontrés par le secteur et d'y apporter des solutions.

### Présentation à des industriels

Dans le cadre de ce projet, le CTP organise ce mardi 28 mars, dans l'après-midi, un événement de lancement du projet, en présence d'une trentaine d'industriels du secteur de la démolition/déconstruction. Il aura été précédé d'un Comité d'accompagnement du projet en présence de la cellule Interreg.



L'objectif est de leur montrer quelques exemples de traitement applicables aux déchets de démolition et déconstruction, voire adaptables pour un traitement sur site. La démonstration d'une séparation plâtre-papier/carton et séparation densimétrique de granulats béton-brique-béton cellulaire est au programme.

Le panel d'industriel se verra également présenté 2 sujets de thèse en cotutelle entre l'Ulg et l'IMT Lille Douai : impact du gypse sur les propriétés mécaniques du béton à base de granulats recyclés et étude de la formulation et des propriétés de bétons auto-compactants à base de fines de recyclage.

Le caractère transfrontalier de ce projet sera également mis en avant grâce à des actions menées, telles que :

- Une collaboration CTP-INISMa-Neo Eco Recycling sur les boucles de traitement applicables aux déchets de démolition et de déconstruction ;
- Une collaboration Cd2e-ULg sur l'analyse de cycle de vie appliquée aux déchets de démolition et déconstruction.

Les différents partenaires avaient déjà noués des collaborations entre eux et acquis une certaine expertise dans le traitement et le recyclage des matériaux de démolition et de déconstruction via des projets antérieurs. Ils ont décidé de mettre leurs forces en commun pour développer de nouvelles solutions adaptées à chaque situation et à chaque contexte législatif (France, Région Wallonne et Région Flamande).

Plus d'informations :

Stéphane NEIRYNCK

Directeur Général CTP

Centre Terre et Pierre, chaussée d'Antoing, 55, 7500 Tournai

T: +32 (0)69/88 42 51

F: +32 (0)69/88 42 59

M : +32 (0)496/70.55.83

stephane.neiryndck@ctp.be



INNOVATECH

Ce dossier de presse a été réalisé avec l'aide d'**InnovaTech**.

InnovaTech accompagne les porteurs de projets et entreprises innovantes dans leur projet d'innovation technologique et les aide à se promouvoir auprès de la presse. InnovaTech est financée par le Fonds social européen et la Wallonie.

Plus d'infos sur [www.innovatech.be](http://www.innovatech.be)

